



# CONCESSION

dans le cimetière communal  
(terrain, case de columbarium)

Le Maire de la commune de CONDEZAYGUES

Vu la demande présentée par M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> RAFFELI

Bruno domiciliés à Condezaygues  
lieu dit "La Pradelle"

et tendant à obtenir | une concession de terrain dans le cimetière communal (1)  
| une case dans le columbarium

à l'effet d'y fonder la sépulture de: leur pères et de  
leur descendance

Concession N° 200

N° du Plan \_\_\_\_\_

N° de Case 4

## ARRÊTE :

**Article premier.** - Il est accordé | dans le cimetière communal (1) au nom  
| dans le columbarium communal  
du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession  
perpetuelle à compter du 13/01/2012  
de \_\_\_\_\_ mètres superficiels  
de une case(s)

**Art. 2.** - Cette concession est accordée à titre de (1) :

- concession nouvelle ;
- renouvellement de la concession accordée le \_\_\_\_\_  
et expirant le \_\_\_\_\_ ;
- conversion de la concession accordée le \_\_\_\_\_  
et expirant le \_\_\_\_\_ .

**Art. 3.** - La concession est accordée moyennant la somme totale de  
quatre-vingt-cinquante euros  
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance  
N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ .

**Art. 4.** - Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent  
à la charge du titulaire de la concession.

**Art. 5.** - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la conces-  
sion et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 1<sup>er</sup> Février 2012  
Le Maire,

L'acquéreur,

Le Maire,



EXEMPLAIRE DESTINÉ  
A LA MAIRIE

Enregistré à : SIE D'AGEN  
Le 20/02/2012 Borderau n°2012/216 Case n°1  
Enregistrement : 25 € Pénalités :  
Total liquidé : vingt-cinq euros  
Montant reçu : vingt-cinq euros  
Le Contrôleur principal des finances publiques  
Le Contrôleur des Impôts  
PATRICK MERIEN